**Question écrite n° 03820 de M. Jérôme Bascher (Oise - Les Républicains)**

**publiée dans le JO Sénat du 15/03/2018 - page 1158**

M. Jérôme Bascher attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la place réservée à l'enseignement des sciences économiques et sociales dans le projet de réforme du baccalauréat et du lycée. Méconnue par une grande partie des Français, l'économie est pourtant une thématique prégnante de notre contemporanéité. L'enseignement des sciences économiques et sociales, introduit au lycée il y a plus de cinquante ans, fournit un premier bagage de connaissances en économie et contribue à l'enrichissement intellectuel des élèves. Cet enseignement permet en outre une meilleure compréhension des grandes questions démocratiques contemporaines que sont, entre autres exemples, l'avenir de la croissance, la mobilité sociale, la persistance des inégalités, notamment entre les femmes et les hommes, les effets de la mondialisation ou les défis de la construction européenne. La série « ES », au-delà d'offrir des débouchés diversifiés, accueille aujourd'hui un tiers des bacheliers généraux, ce qui illustre le vif intérêt que lui portent les lycéens. Elle peut également se féliciter d'accueillir des élèves aux profils variés qui affichent un bon taux de réussite dans l'enseignement supérieur. Les sciences économiques et sociales étant absentes du collège et des enseignements obligatoires en première et terminale, il semblerait nécessaire de leur accorder une place suffisante en classe de seconde, afin que celles-ci participent à la création d'une culture commune. Aussi, dans le cadre de la réforme du baccalauréat et du lycée, il lui demande si le Gouvernement envisage d'intégrer les sciences économiques et sociales au tronc commun d'enseignements de la classe de seconde générale et technologique.